



**Réunion ministérielle entre les pays de
 l'AELE et la CE et ses Etats membres
 13 mai 1991, Bruxelles**

Vu la proposition du DFEP du 6 mai 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. Les instructions qu'il contient pour la délégation suisse sont approuvées, AVEC DES MODIFICATIONS RÉSULTANT DU COMMUNIQUÉ EWR-VERHANDLUNGEN.
2. La direction de la délégation suisse est confiée au Chef du Département fédéral de l'économie publique, qui se fera accompagner de:

M. le Conseiller fédéral René Felber,
 Chef du Département fédéral des affaires étrangères

M. le Secrétaire d'Etat Franz Blankart,
 Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures

M. l'Ambassadeur Silvio Arioli,
 Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux

M. L'Ambassadeur Jakob Kellenberger,
 Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

M. l'Ambassadeur William Rossier,
 Chef de la délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève

Monsieur Urs Ziswiler, Chef de la Section Information, Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

Monsieur Philippe Nell, Collaborateur scientifique, Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

0882

Decision
8 Mai 1991
Decision

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO



Soiten jedoch die Verhandlungen nicht abgeschlossen sind, wird ein neues Verhandlungsangebot nicht gemacht.

En outre participera:

Monsieur l'Ambassadeur Benedikt de Tscharner, Chef de la Mission suisse auprès des CE, Bruxelles

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
	X	EDI	5	-
	X	EJPD	5	-
	X	EMD	5	-
	X	EFD	7	-
X		EVD	22	-
	X	EVED	5	-
	X	BK	3	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Berne, le 6 mai 1991

Réunion ministérielle entre les pays de
l'AELE et la CE et ses Etats membres,
Bruxelles, le 13 mai 1991



1. Introduction

Les pays de l'AELE et la CE et ses Etats membres tiendront une réunion ministérielle le 13 mai 1991 à Bruxelles sous la co-présidence de M.W. Schüssel, Ministre fédéral des Affaires économiques d'Autriche et de M. J. Poos, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg. Cette réunion interviendra près de cinq mois après leur dernière rencontre du 19.12.90 au cours de laquelle ils avaient effectué un bilan des travaux, donné une impulsion à plusieurs dossiers et chargé les négociateurs d'intensifier les négociations afin que le Traité sur l'Espace Economique Européen (TEEE) puisse être signé avant l'été 1991.

2. Objectifs de la réunion

Cette réunion a deux objectifs:

a) Appréciation au niveau ministériel de l'état des négociations

Les Ministres procéderont à une évaluation des dossiers où **un accord** est intervenu depuis leur dernière réunion du 19.12.90. Ils présenteront également leurs vues sur les problèmes où des **divergences fondamentales** demeurent entre la CE et les pays de l'AELE.

b) Essai de résoudre au niveau politique les questions principales encore ouvertes

Au cours de ces dernières semaines, il est devenu clair que les chefs négociateurs ont **épuisé** leur **marge de manoeuvre** dans plusieurs **dossiers importants** où des **divergences fondamentales** demeurent. Dans ces circonstances, il serait tout à fait logique que les chefs négociateurs remettent aux Ministres quelques problèmes clefs qui, aujourd'hui, **bloquent** la poursuite des négociations et peuvent être résolus seulement au niveau des Ministres. Ceci permettrait d'envisager une **percée politique**.

Une décision sur les **ambitions** précises de cette réunion ministérielle n'interviendra que les jours qui la précéderont, les chefs négociateurs AELE-CE se réunissant notamment le 7 mai à huis clos.

3. Préparation

Un groupe de travail au niveau des fonctionnaires composé notamment de la Présidence autrichienne, de la Présidence luxembourgeoise et de la Commission des CE a été chargé de rédiger une **déclaration conjointe** en étroite contact avec les Missions à Bruxelles et les capitales.

4. Questions principales qui pourraient être tranchées au niveau politique

Ces questions sont les suivantes: pêche, agriculture, concurrence, normes, libre circulation des personnes, fonds AELE, organe judiciaire, comitologie et 'individual opting out'.

5. Position suisse sur ces points

Selon les directives de négociations existantes.

6. Approche de la Suisse

Les négociations étant **bloquées** dans plusieurs dossiers clefs, la délégation suisse oeuvrera pour que des **décisions de principe** puissent être prises notamment pour *l'organe judiciaire, la comitologie, l' "individual opting out", l'agriculture et les normes* afin que les travaux puissent se poursuivre. La Suisse n'acceptera pas des solutions qui conduiraient inévitablement à un TEEE **déséquilibré**.

Si la CE devait présenter des positions tout à fait **inacceptables** pour plusieurs pays de l'AELE, voire leur majorité, et que le TEEE tel qu'il est envisagé actuellement devait ne plus paraître réalisable étant donné l'inflexibilité totale de la CE, la Suisse saisirait l'occasion pour proposer le concept de "**l'EEE light**".

La Suisse pourrait aussi présenter ce concept si le paquet final devait être conclu sans "*l'Individual opting out*" ou avec un *organe judiciaire* tout à fait inacceptable, et que seul "l'EEE light" puisse lui permettre de parapher ultérieurement le TEEE.

Ce concept a la sympathie de plusieurs Etats Membres des CE, ainsi que de plusieurs personnes de la Commission des CE; nos partenaires, quant à eux, ne l'ont pas accueilli favorablement.

7. Délégation suisse

Nous proposons la composition de la délégation suisse comme suit:

Monsieur le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du Département fédéral de l'économie publique

Monsieur le Conseiller fédéral René Felber, Chef du Département fédéral des affaires étrangères

Monsieur le Secrétaire d'Etat Franz Blankart, Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures

Monsieur l'Ambassadeur Silvio Arioli, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux

Monsieur l'Ambassadeur Jakob Kellenberger, Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

Monsieur l'Ambassadeur William Rossier, Chef de la délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève

Monsieur Urs Ziswiler, Chef de la Section Information, Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

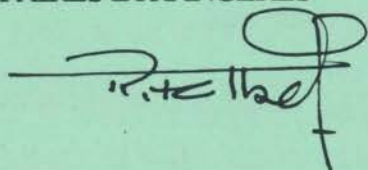
Monsieur Philippe Nell, Collaborateur scientifique, Bureau de l'intégration
DFAE/DFEP

En outre participera:

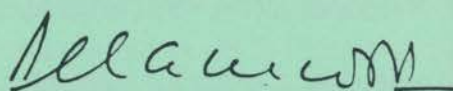
Monsieur l'Ambassadeur Benedikt von Tscharner, Chef de la Mission suisse
auprès des CE, Bruxelles

8. Nous proposons que le projet de décision annexé à la présente proposition
soit accepté.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexes:

- Projet de décision du Conseil fédéral
- Communiqué de presse
- Conclusions conjointes du groupe d'orientation à haut niveau AELE-CE

Pour co-rapport à:

DFAE

DFI

DFJP

DFF

DFTCE

Extrait du procès-verbal à:

DFEP 22 (SG 6, OFAEE 10, OFIAMT 3, OFAG 3)

DFAE

DFI

DFJP

DFF

DFTCE

Réunion ministérielle entre les pays de
l'AELE et la CE et ses Etats membres
13 mai 1991, Bruxelles

Vu la proposition du DFEP du 6 mai 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. Les instructions qu'il contient pour la délégation suisse sont approuvées.
2. La direction de la délégation suisse est confiée au Chef du Département fédéral de l'économie publique, qui se fera accompagner de:

M. le Conseiller fédéral René Felber,
Chef du Département fédéral des affaires étrangères

M. le Secrétaire d'Etat Franz Blankart,
Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures

M. l'Ambassadeur Silvio Arioli,
Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux

M. L'Ambassadeur Jakob Kellenberger,
Chef du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

M. l'Ambassadeur William Rossier,
Chef de la délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève

Monsieur Urs Ziswiler, Chef de la Section Information, Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

Monsieur Philippe Nell, Collaborateur scientifique, Bureau de l'intégration DFAE/DFEP

En outre participera:

Monsieur l'Ambassadeur Benedikt de Tscharner, Chef de la Mission suisse auprès des CE, Bruxelles

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire:



EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO MILITARE FEDERALE

Nr. 182.22

Bern, 7. Mai 1991

In der Antwort anzugeben
 A rappeler dans la réponse
 Ripeterlo nella risposta

An den
 B u n d e s r a t

M i t b e r i c h t

zum Antrag von EDA und EVD vom 6. Mai 1991 betreffend
 Réunion ministérielle entre les pays de l'AELE et la CE et
 ses Etats membres

1. Wir sind mit dem Antrag grundsätzlich einverstanden, mit Ausnahme der Ermächtigung zur Sondierung eines EWR-light in ihrer jetzigen Form.
2. Das Konzept des EWR-light wurde dem Bundesrat erst in sehr allgemeinen Zügen unterbreitet, mit dem Antrag vom 29.4.1991.
 In dieser Darstellung blieb unklar, welche Unterschiede bestehen in bezug auf die Konsequenzen des EWR-light für die Schweiz, je nachdem ob die Version des multilateralen Vertrags oder jene der parallelen bilateralen Verträge gewählt wird.
3. Wir fragen uns, ob sich der Zwang zur Errichtung eines EFTA-Pfeilers und die heutigen Probleme mit dem individuellen "Opting out" mit der Formel des multilateralen Vertrags würden befriedigend lösen lassen. Aufgrund der uns bisher verfügbaren Angaben haben wir Anlass, daran zu zweifeln. Wir geben deshalb einem EWR-light gemäss der Formel mehrerer bilateralen Verträge klar den Vorzug.
4. Wir halten es für riskant, wenn auf Schweizer Initiative hin nicht nur auf Beamten-, sondern auch auf Ministerebene eine EWR-light-Formel als neue Arbeitshypothese propagiert würde, die sich nach genauer Analyse für uns als inakzeptabel erweisen könnte. Die Präsentation dieser Formel durch Mitglieder des Bundesrates würde eine spätere Distanzierung möglicherweise über Gebühr erschweren.

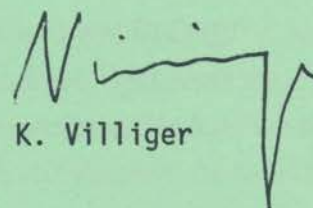
- 2 -

5. Im Sinne der obigen Ausführungen stellen wir folgende Anträge:

5.1 Dem Bundesrat wird sobald als möglich eine vergleichende Analyse über die Vor- und Nachteile der multilateralen und der bilateralen EWR-light-Formel vorgelegt.

5.2 Die Schweizer Delegation wird ermächtigt, unter der im Antrag genannten Bedingung einer drohenden endgültigen Blockierung der EWR-Verhandlungen die Ausweidlösung eines EWR-light in Form mehrerer bilateralen Verträge zu sondieren. Auf die Sondierung eines multilateralen EWR-light wird vorderhand verzichtet.

EIDGENOESSISCHES MILITAERDEPARTEMENT



K. Villiger